

N°23

Trégomeur

Magazine d'information

infos

Décembre
2025



Municipalité p.2
L'essentiel du conseil municipal

Portrait p.11
Élections municipales 2026

Infos mairie p.15
Rénovation énergétique de l'école

Vie scolaire p.23
L'école de la MARE MOREL

Photos p.18
Trégomeur en 2000

le mot du maire



L'année 2025 restera marquée par une pagaille indescriptible de nos grands élus incapables de s'entendre sur un budget, si nécessaire au fonctionnement de la nation, endettée par des cumuls de résultats négatifs depuis plus de 50 ans.

L'autre préoccupation majeure du pays reste la croissance démographique. La baisse de la natalité n'est pas sans conséquence sur l'avenir de la nation. Ainsi sur une population française de près de 69 millions d'habitants à peine, 31 millions sont des actifs et la proportion va continuer de baisser pour ces raisons évoquées.

Le nombre d'enfants scolarisés en France est en baisse constante, de nombreuses classes ferment dans nos écoles. Cette évolution n'est pas spécifique à notre pays. Le continent asiatique, par exemple, transforme ses écoles en Ehpad.

Pour Trégomeur, même si le nombre d'enfants scolarisés baisse, nous enregistrons encore des naissances qui font que notre population se renouvelle. Le nombre de mariage sur la commune, ces deux dernières années, a connu un regain depuis le Covid, qui est aussi un présage d'avenir.

Le conseil municipal a décidé de rénover deux anciens bâtiments à l'école de la Mare Morel dans l'objectif d'améliorer l'isolation thermique des classes mais aussi d'apporter un confort supérieur aux enfants. Suivant le slogan « quand le bâtiment va, tout va » qui est une expression ancienne datant du 18^{ème} siècle, laisse un vent d'optimisme en cette période qui en a tant besoin.

La rénovation des constructions d'habitations se poursuit également. Autant d'éléments positifs pour la croissance démographique de la commune.

Il me reste à vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Le conseil municipal vous donne rendez-vous le vendredi 16 janvier prochain, pour les Vœux de la municipalité, qui sera l'occasion d'évoquer les événements de la commune

Denis Manac'h



L'essentiel du conseil municipal

Séance du 26 mai 2025

Rénovation énergétique de l'école : Approbation de l'Avant-Projet Détailé et lancement du marché.

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, expose au Conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école et présente les plans extérieurs et intérieurs des bâtiments. le coût prévisionnel est estimé à 581 412 € HT, suivant la répartition par lots ci-après :

LOTS	ESTIMATION TRAVAUX HT
1. DÉSAMIENTAGE	38 500 €
2. VRD	25 700 €
3. GROS ŒUVRE	47 300 €
4. CHARPENTE BOIS	55 500 €
5. COUVERTURE BARDAGE METALLIQUE	22 000 €
6. ÉTANCHÉITÉ	14 400 €
7. ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR	29 000 €
8. MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES	49 300 €
9. PLATRERIE SECHE - PLAFONDS SUSPENDUS	40 600 €
10. REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCE	8 000 €
11. PEINTURE	9 750 €
12. MÉTALLERIE	35 000 €
13. PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	123 000 €
14. ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAÏQUE	45 000 €
15. PHOTOVOLTAÏQUE	16 000 €
DIVERS IMPREVUS (5%)	22 362 €

Concernant la passation du marché, M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet détaillé pour la rénovation énergétique de l'école,
- De valider le coût prévisionnel des travaux présenté dans l'avant-projet détaillé fixé à 581 412 € HT,
- De valider le lancement de la consultation des marchés de travaux pour un montant prévisionnel de travaux de 581 412 € HT.

SDE : rénovation de la lanterne du foyer A083 et de la commande E (rues du Trégor et de la Hautière)

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé à l'étude de la Rénovation de la lanterne du foyer A083 et de la commande E.

Le coût total de l'opération est estimé à 3 045,60 € TTC. (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi). la participation de la commune s'élève à 1 833 €.

Le Conseil municipal approuve le projet d'éclairage public « Rénovation de la lanterne du foyer A083 et de la commande E, présenté par le SDE pour un montant estimatif de 3 045,60 €.

Approbation du devis pour l'acquisition d'un radar pédagogique

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, rappelle à l'assemblée que la sécurité routière est une priorité pour la commune. Dans le cadre de notre politique de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs pédagogiques efficaces. L'acquisition d'un radar pédagogique permettra de rappeler aux automobilistes les limitations de vitesse et de les inciter à adopter une conduite plus responsable. Ce nouveau radar pédagogique sera installé Rue d'Argoat.

Le devis proposé par l'entreprise Elancité pour l'acquisition d'un radar pédagogique de la marque Evolis Vision, au prix de 1799,45 € HT, soit 2 159,46 € TTC, répond à nos exigences en termes de qualité et de fiabilité. Ce dispositif contribuera à améliorer la sécurité sur nos routes et à réduire les risques d'accidents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis de l'entreprise Elancité pour l'acquisition d'un radar pédagogique de la marque Evolis Vision au prix de 1799,45 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

Frelons asiatiques : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90€ TTC réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge de l'usager concerné.

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 novembre de chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote, **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Séance du 30 juin 2025

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de Leff Armor communauté dans le cadre d'un accord local

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Leff Armor communauté pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de Leff Armor communauté, un accord local, fixant à 53 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti de la manière suivante :

Communes	Pop Municipale 2025	Nombre de conseillers communautaires titulaires
PLOUHA	4 677	7
CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT	3 968	5
PLÉO	3 283	4
LANVOLLON	1 907	2
POMMERIT-LE-VICOMTE	1 842	2
GOUDELIN	1 716	2
PLEGUIEN	1 440	2
LANRODEC	1 380	2
PLOUVARA	1 149	2
PLERNEUF	1 119	2
BOQUEHO	1 054	2
LE MERZER	974	2
TREGOMEUR	947	2
PLUDUAL	737	2
SAINT-JEAN-KERDANIEL	691	2
TRESSIGNAUX	682	2
TREGUIDEL	630	1
GOMMENEC'H	552	1
BRINGOLO	510	1
LANNEBERT	431	1
LE FAOUËT	410	1
COHINIAC	397	1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	389	1
SAINT-PEVER	388	1
TRÉMÉVEN	355	1
TREVEREC	224	1
SAINT-FIACRE	212	1
TOTAL	32 064	53

Total des sièges répartis : 53

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Leff Armor communauté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à 53 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de Leff Armor communauté et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Devis épargne 2025

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'ETA du Goëlo pour la réalisation des travaux d'épargne 2025 sur l'ensemble du territoire communal.

Le devis comprend les travaux d'épargne sur les talus des voies communales sans le fond de douve côté route et talus des chemins d'exploitation.

Le montant du devis s'élève à 5 407,50 € HT, soit 6 489 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier les travaux d'épargne 2025 à l'ETA du Goëlo pour un montant de 5 407,50 € HT, soit 6 489 € TTC.



Convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour la gestion du service public d'assainissement collectif

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, rappelle au Conseil municipal la mise à disposition auprès de Leff Armor communauté, des agents et moyens matériels nécessaires à la gestion du service public d'assainissement collectif. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 6 mois.

Leff Armor communauté reprendra l'exploitation de la lagune de Trégomeur à compter du 1^{er} juillet 2025. A cet effet, la commune de Trégomeur s'engage à réaliser le nettoyage du site, le retrait des rejets du dégrilleur et l'entretien des espaces verts avant la reprise par Leff Armor communauté.

Le remboursement de la rémunération et des cotisations et contributions afférentes à l'agent intéressé sera effectué par Leff Armor communauté sur la base d'un état annuel de service.

Entendu l'exposé de M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour la gestion du service public d'assainissement collectif avec Leff Armor communauté et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Révision loyer logement communal du « Saupiquet »

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du logement communal dit du « Saupiquet » prévoit une révision du loyer le 1^{er} juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1^{er} trimestre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau loyer mensuel à :

- Montant du loyer au 1^{er} juillet 2024 : 519.57 €
- Indice de référence du 1^{er} trimestre 2024 : 143.46 €
- Indice de référence du 1^{er} trimestre 2025 : 145.47 €
- Soit : 519.57 € x 145.47 € : 526.85 €.
143.46 €

Révision loyer logement communal rue d'Armor

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du logement communal au « 9 rue d'Armor » prévoit une révision du loyer le 1^{er} juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1^{er} trimestre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau loyer mensuel à :

- Montant du loyer au 1^{er} juillet 2024 : 548.00 €
- Indice de référence du 1^{er} trimestre 2024 : 143.46 €
- Indice de référence du 1^{er} trimestre 2025 : 145.47 €
- Soit : 548.00 € x 145.47 € : 555.68 €.
143.46 €



Affaires scolaires et périscolaires

Tarifs services périscolaires 2025-2026

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil municipal les tarifs des services périscolaires pour la rentrée de septembre 2025, avec une augmentation de 2% par rapport à l'année scolaire précédente.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des services périscolaires 2025-2026 :

Restaurant scolaire	2025-2026
Repas enfant commune	3.78 € régulier à l'année 3.94 € occasionnel
Repas enfant hors commune	4.87 €
Repas enfant allergique	0.98 €
Repas adulte	6.39 €

Garderie municipale	2025-2026
La ½ heure avant 8 h	1.28 €
La ½ heure normale matin coefficient CAF 559 € max	0.46 €
La ½ heure normale matin coefficient CAF > 559 €	0.88 €
La ½ heure normale soir coefficient CAF 559 € max	0.46 € (Goûter inclus)
La ½ heure normale soir coefficient CAF > 559 €	1.12 € (Goûter inclus)
La ½ heure après 18h30	5.00 €



Dénonciation de la convention de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de Plélo

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune de Trégomeur a signé une convention de regroupement pédagogique intercommunal de direction avec la commune de Plélo le 11 avril 2016. Cette convention visait à garantir une meilleure organisation en proposant une continuité pédagogique. Manon Fougères, directrice, est présente trois jours par semaine à Plélo et une journée à Trégomeur.

Cependant, des évolutions démographiques et organisationnelles rendent cette convention inadaptée aux besoins actuels. La commune de Plélo a validé la décision de déconventionner ce RPI lors de leur dernier Conseil municipal.

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, a rappelé au Conseil municipal la nécessité d'anticiper une nouvelle organisation scolaire adaptée aux besoins des élèves et des familles. En conséquence, il est proposé de dénoncer la convention de regroupement pédagogique intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de Plélo et fixe la date d'effet de cette dénonciation au 1^{er} septembre 2025.

Tarif et règlement columbarium

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, fait part au Conseil municipal des travaux du columbarium et de la nécessité de fixer un règlement pour le columbarium ainsi que les tarifs pour les cases et les durées de concession.

Le columbarium composé de 6 cases pouvant contenir chacune 3 urnes, nécessite une gestion claire et précise pour assurer son bon fonctionnement et sa pérennité.

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, propose de fixer les tarifs des cases du columbarium et des durées de concession, comme suit :

Type de case	Tarif
Case 3 urnes	300 €
Durée de concession	Tarif
Concession de 10 ans renouvelable	126 €
Concession de 30 ans renouvelable	192 €

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe donne lecture du règlement intérieur du jardin du souvenir - columbarium - caveautins cinéraires, Des modifications ont été apportées au règlement intérieur du jardin du souvenir - columbarium - caveautins cinéraires, notamment :

- Article 13 : Concession d'emplACEMENT :** Ni les cases, ni les caveautins ne seront réservés à l'avance.
- Article 18 : Reprise des concessions :** Ce point sera retravaillé ultérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif de la case du columbarium à 300 €.

- De fixer les durées de concession comme suit :

- Concession de 10 ans renouvelable pour un montant de 126 €.
- Concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 192 €.

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Devis offre fibre et téléphonie espace polyvalent pour l'enfance

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer la fibre dans le bâtiment espace polyvalent pour l'enfance, pour l'installation de la classe durant les travaux de rénovation énergétique de l'école.

La proposition d'orange s'élève à 48 € pendant un an puis 55 € l'année suivante. M. Nicolas Le Gonidec propose d'installer cette nouvelle ligne pour une durée d'un an, pendant la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'offre d'orange pour l'espace polyvalent pour l'enfance et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Rapport d'activité 2024 Leff Armor communauté

M. le Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement »

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de Leff Armor Communauté pour l'année 2024.



Séance du 22 septembre 2025

Travaux rénovation énergétique de l'école - Attribution du marché public

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une consultation des entreprises a été lancée du 1^{er} juillet 2025 au 29 juillet 2025, selon la procédure adaptée, l'objet d'une analyse rigoureuse par la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 16 septembre 2025, en présence de M. Éric Lemoine, architecte mandaté pour l'étude des offres. Les critères de sélection, fixés dans le règlement de consultation, ont attribué :

- 50 % à la valeur technique des propositions,
- 50 % au prix des prestations.

Aucun lot n'a été déclaré infructueux. Le montant global des prestations s'élève à 578 074,37 € HT, réparti comme suit entre les entreprises retenues :

Après avis favorable de la commission, M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, présente la synthèse des entreprises classées premières suivant le rapport d'analyse établi par l'architecte :

Lot. Dénomination du lot	Entreprise choisie	Montant Base - variantes
1. Désamiantage	COLAS - SNT	39 839 €
2. VDR	RAULT TP	33 733 €
3. Gros œuvre	BIDAULT	55 637,52 €
4. Charpente Bois	BIDAULT	54 554,95 €
5. Couverture Bardage Métallique	SEFRA SAS	38 811,77 €
6. Étanchéité	BAUDET	14 624,15 €
7. Isolation Thermique par l'extérieur	RIVAS	26 941 €
8. Menuiseries extérieures et intérieures	LE CAM	58 124,03 €
9. Plâtrerie - Plafonds suspendus	OPI	51 409,72 €
10. Revêtements de sols - faïence	Anthony Miriel	6 407,81 €
11. Peinture	MARJOT	12 739,04 €
12. Métallerie	SEFRA SAS	33 831,80 €
13. Plomberie - Chauffage - ventilation	EREO	98 018,64 €
14. Électricité courants faibles	SETIB	38 818,78
15. Photovoltaïque	AVEL THOR SOLAIRE	14 583.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide le choix des attributaires** pour chacun des 15 lots, sur la base du rapport d'analyse établi par l'architecte,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer les **actes d'engagement** et tout **avantage** nécessaire à l'exécution du marché, dans le respect des règles budgétaires et comptables en vigueur.



Révision générale n°1 du PLUiH de Leff Armor communauté - Avis sur le projet de PLUiH arrêté

Cet arrêté fixe des objectifs et enjeux du PLUiH :

- Assurer la compatibilité du PLUiH de LeffArmor communauté avec le SCOT du Pays de Guingamp en vigueur,
- Mettre en place une stratégie foncière qui favorise la vitalité des centre-bourgs : l'équilibre entre le renouvellement urbain et les extensions urbaines sera recherché,
- Proposer un développement du territoire compatible avec ses futures capacités épuratoires
- Définir un besoin et une offre en logement permettant le parcours résidentiel des habitants (location, logements sociaux, logements adaptés,...)
- Intégrer la problématique des déplacements à l'échelle des opérations d'aménagement.

Procédure :

Le projet de PLUiH arrêté est également soumis à l'avis des personnes publiques associées. Il a également été transmis à l'autorité environnementale pour avis.

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête aura un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Afin d'étudier les avis des personnes consultées, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête, une conférence intercommunale des Maires sera organisée.

Enfin, le PLUiH, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations, sera approuvé par le conseil communautaire.

M. le Maire précise que le bâtiment sur la parcelle ZE0205 est à retirer de la zone STECAL au profit de la parcelle ZE 0207 appartenant à la SCI Du Rodo à Trégomeur, et un accès pour une entrée et une sortie sur la rue d'Argoat doit être prévu pour la zone 1AU, parcelle ZM 0330, ZM 0338 et une partie de la ZM 0091.

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions

- EMET un avis Favorable
- DIT que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Leff Armor communauté.

Syndicat Départemental d'Énergie 22 (SDE) - Réforme statutaire

Le Maire fait savoir que par délibération de son comité syndical en date du 11 juillet 2025, le

SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire :
L'évolution des statuts est présentée à l'assemblée.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de statuts et annexes du SDE22 étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques ;
- **DE PRÉCISER** que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026 ;
- **Au terme du délai de 3 mois**, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le Comité Syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la préfecture pour prise d'arrêté préfectoral.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



Tarif participation repas des aînés pour les accompagnateurs

M. le Maire informe que la facturation des repas des aînés pour les accompagnateurs est fixée à 36,50 € par personne.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation du repas à 36,50 €.

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil municipal des effectifs à la rentrée scolaire 2025-2026 :
Effectifs à l'école publique

Classe	Trégomeur	Plélo	Plouagat	Lantic	Tréguidel	Totaux	Année 2024/2025
TPS	3					3	1
PS	11		1			12	7
MS	8					8	10
GS	11					11	13
CP	14					14	12
CE1	12					12	6
CE2	5	1				6	6
CM1	5			1		6	16
CM2	13		1	1	1	16	10
Totaux	79	1	2	2	1	85+3 ans 3-3 ans	80 +3 ans 1-3 ans

NB : Une nouvelle inscription est enregistrée à compter du 13/10/2025 (famille arrivant sur Trégomeur pour une scolarisation en MS)

**Restaurant scolaire : Devis armoire positive et matériel**

M. Nicolas Le Gonidec, 2ème adjoint, présente au conseil municipal les devis sollicités auprès de l'entreprise Henri Julien, pour l'achat d'une armoire positive et de matériel pour le restaurant scolaire :

- Devis armoire positive : 935 € HT, soit 1 122 € TTC
- Devis matériel et vaisselle : 331,53 € HT ou 397,84 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** les devis suivants :
 - o Devis Henri Julien pour l'armoire positive pour un montant de 935 € HT, soit 1122 € TTC,
 - o Devis Henri Julien pour le matériel et la vaisselle pour un montant de 331,53 € HT, soit 397,84 € TTC,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Logement communal rue d'Armor : Devis chaudière

M. Nicolas Le Gonidec, 2ème adjoint, présente au conseil municipal le devis sollicité auprès de l'entreprise SARL Le Guel, pour le remplacement de la chaudière gaz condensation pour le logement communal situé au 9 rue d'Armor.

Le montant du devis s'élève à 4 465,36 € HT, soit 5 358,43 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Nicolas Le Gonidec,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le devis de l'entreprise SARL Le Guel pour le changement de la chaudière pour un montant de 4 465,36 € HT, soit 5 358,43 € TTC
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Logement communal rue d'Armor : demande d'indemnisation

M. Nicolas Le Gonidec, 2ème adjoint, a présenté au Conseil municipal le courrier de Mme Ciandano, locataire du logement communal situé 9 rue d'Armor. Dans ce document, la requérante sollicite une indemnisation pour le préjudice lié à une interruption prolongée de l'alimentation en eau chaude dans son logement.

Entendu l'exposé de M. Nicolas Le Gonidec,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend** acte de la demande d'indemnisation formulée par Mme Ciandano ;
- Accorde** une indemnité compensatoire équivalente à **un mois de loyer**, soit **555,68 €** ;
- Charge** M. le Maire de :
 - **Établir** un certificat administratif attestant de cette décision ;
 - **Signer** tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette indemnisation.

Devis signalisation horizontale

M. Bertrand Renier, 3ème adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de BSM (Bretagne Signalisation Marquage) pour la signalisation horizontale.

Le montant du devis s'élève à 622,18 € HT, soit 746,62 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de BSM pour un montant total de 622,18 € HT, soit 746,62 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Séance du 17 novembre

Avenant marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école, notifié le 20 décembre 2024 à un groupement solidaire conjoint composé de :

- Mandataire :** M. Eric LEMOINE (Atelier du Port, Lanvallay);
- Co-traitants :** Mme Haude LECOINTRE (Atelier du Port) et la société EICE (Trégueux).

Le coût prévisionnel définitif est de 581 412 € HT pour un marché à 300 000 € HT. Le dépassement entraîne une révision de la rémunération de la maîtrise d'œuvre. La réalisation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est donc nécessaire pour un montant de 34 802,11 € HT, portant le montant total du marché à 80 802,11 € HT (soit 96 962,53 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la révision de la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école, conformément à l'article 8.2 du CCAP, et fixe le forfait définitif à :
 - 73 502,11 € HT pour les missions de base,
 - 7 300 € HT pour les missions complémentaires, soit un montant total de 80 802,11 € HT (96 962,53 € TTC).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, d'un montant de 34 802,11 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre initial, actant cette révision.

Modification des statuts de Leff Armor Communauté

Considérant que la formulation et le contenu de certaines compétences communautaires ont connu récemment des évolutions législatives, doctrinales et jurisprudentielles dont il convient de tenir compte en proposant des modifications au sein des statuts de Leff Armor Communauté,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les statuts de Leff Armor communauté tels que joints en annexe,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor Communauté

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant :

- Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes membres

Le dépôt des déclarations et des demandes d'autorisation d'urbanisme continuera à se faire dans la commune conformément au code de l'urbanisme. La présente convention est prévue pour une durée de 3ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction tacite pour une durée identique.



Convention Territoriale Globale (CTG)

M. le Maire informe l'assemblée, que la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La CTG est un projet partagé entre la Caf, Leff Armor Communauté et les communes. Elle a pour objectif d'apporter le meilleur service possible aux familles du territoire, en cohérence avec leurs besoins et les spécificités des territoires.

Pour élaborer la prochaine CTG (période 2026-2030), plusieurs rencontres se sont tenues au cours de l'année 2025. Ces rencontres ont permis de déterminer les axes retenus pour la prochaine convention à savoir :

- La jeunesse,
- L'accès aux droits,
- L'inclusion et l'enfance
- La petite enfance.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la CTG pour la période 2026-2030. Cela permettra à la commune de continuer à bénéficier des bonus de territoire, assurant ainsi le maintien d'un co-financement des services en direction des familles.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention Globale de Territoire pour la période 2026-2030.

La présente convention concerne les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire, à savoir :

a) Autorisations et actes dont le service instructeur de Leff Armor Communauté assure l'instruction :

- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Certificats d'urbanisme d'information (CUa) et opérationnels (CUb)
- Déclarations préalables
- Demandes de prorogation, de transfert et de retrait des dossiers précédemment instruits par le service instructeur

b) Autres autorisations et actes :

- Les autorisations de travaux sur des Etablissements Recevant du Public (ERP), non liées à un permis de construire, sont instruites par la commune.
- Les autorisations de travaux sur des Etablissements Recevant du Public (ERP), liées à un permis de construire, sont instruites par le service instructeur de Leff Armor Communauté.
- Les déclarations préalables publicité, enseignes et pré-enseignes sont instruites par le service instructeur de Leff Armor Communauté.

Le service commun ADS de Leff Armor Communauté assure l'instruction

réglementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de compétence communale visés à l'article 3, depuis l'examen de sa recevabilité jusqu'à la présentation du projet de décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la nouvelle convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor Communauté pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Devis sécurisation de l'accès aux cloches

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Art Camp de Pommeret, concernant la sécurisation des accès aux cloches de l'église (changeement de l'échelle, ligne de vie et dépose moteur 3^{ème} cloche). Le montant du devis s'élève à 4 835 € HT, soit 5 802 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Art Camp pour un montant de 4 835 € HT, soit 5 802 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à de dossier.



Devis entretien chauffage salle polyvalente

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Éréo, de Lamballe-Armor, concernant l'entretien du chauffage de la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 800 € HT, soit 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Éréo pour un montant de 800 € HT, soit 880 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à de dossier.

Devis vidéoprojecteur école

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Bios, de St-Agathon, concernant l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école. Le montant du devis s'élève à 1 410,80 € HT, soit 1 692,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise Bios pour un montant de 1 410,80 € HT, soit 1 692,96 € TTC. et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à de dossier.



Affaires scolaires et périscolaires Spectacle de Noël

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, porte à la connaissance du Conseil municipal les éléments suivants concernant le spectacle de Noël organisé pour les enfants de l'école publique La Mare Morel : Le spectacle se déroulera le mardi 9 décembre au matin, en partenariat avec M. Yoann Janes, de la compagnie Breizh Balloon (basée à Trégomeur). Il s'agira d'un spectacle intitulé « Princesse Ballon ». À l'issue de la représentation, une distribution de chocolats sera offerte aux enfants. Le coût total de l'opération s'élève à 850 € HT (soit 896,75 € TTC), conformément au devis établi.

Compte rendu conseil d'école

Lors du conseil d'école tenu le lundi 17 novembre 2025, Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée, que plusieurs sujets essentiels ont été examinés. Voici une synthèse des principaux éléments rapportés :

1. Effectifs scolaires L'école accueille actuellement 86 élèves, répartis comme suit :

- Petite et moyenne sections (PS/MS) : 21 élèves ;
- Grande section et CE1 (GS/CE1) : 23 élèves ;
- CP et CE2 : 20 élèves ;
- CM1 et CM2 : 22 élèves, dont 16 en classe de CM2.

2. Adoption du règlement intérieur La commission a approuvé le règlement intérieur de l'établissement.

3. Actions pédagogiques et préventives

- Une **journée de sensibilisation aux usages des écrans** est programmée le 8 décembre.
- Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** a été évoqué, avec la planification des exercices suivants :
 - un exercice **incendie** ;
 - un exercice **intrusion** ;
 - un exercice sur **les risques majeurs**, prévu en décembre.

4. Bilan et perspectives du projet d'école Le projet d'école actuel arrive à son terme. Une réflexion sur son renouvellement sera engagée.

5. Demandes et attentes des parents d'élèves Les familles sollicitent des **informations précises** concernant le projet de **rénovation énergétique** de l'école.

6. Besoin en équipements et ressources humaines

- Le **parc informatique** destiné aux enseignants sera à renouveler





Cérémonie 11 novembre

C'était il y a 107 ans.

Message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants lu par le Maire, Denis MANAC'H, aux nombreuses personnes réunies devant le monument aux morts. Ce message met en avant nos soldats tombés au champ d'honneur durant ces quatre années.

Youenn, Rachel, Milann, Noel et Louisa, élèves de la classe CM1 CM2 de l'école publique La Mare Morel, ont lu le poème 14-18 Folie meurtrière de Jacques Hubert FROUGIER.

M Le Maire termina cette cérémonie en évoquant de funestes chiffres dont ce de la Bretagne qui fut la région la plus touchée avec environ 200 000 morts.

Repas des ainés

Le repas des aînés de Trégomeur s'est tenu le dimanche 05 octobre à la salle polyvalente en présence de 52 convives.

Pour la première fois, nous avions parmi nous une centenaire, Jeannine Rebours qui a fêté ses 100 ans le 05 août dernier.

Les invités à ce repas sont les habitants de la commune qui sont âgés de 70 ans et plus.

Des chansons et des histoires ont égayées l'après-midi autour d'un excellent repas servi par Délice Gourmand de Lanvollon.

21 colis de Noël, offerts par la mairie, ont été remis aux personnes âgées de plus de 80 ans non présentes au repas.





Téléthon 2025

Une fois de plus, les bénévoles du Téléthon ont répondu présents pour cette journée du 6 décembre. Après l'averse, le soleil arrivait au bon moment pour nos marcheurs. 2 parcours de 6 et 10 km les attendaient. Après l'effort, le réconfort ;

nos sportifs se sont retrouvés autour d'un café ou d'un chocolat chaud offert par la municipalité. La vente de crêpes, de gâteaux, de fleurs et autres objets déco venait compléter cette bonne ambiance. Pour clôturer ce moment, la traditionnelle

« Crêpes Party a réuni 126 convives. L'ensemble de l'équipe se félicité de l'organisation et du résultat obtenu, 1 782.70 €. 2027 se profil déjà et de nouveaux bénévoles sont espérés afin de faire pérenniser cette manifestation.



S'inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections municipales, qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Il est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible, et avant le 6 février 2026 au plus tard.

Les jeunes de plus de 18 ans et les personnes ayant obtenu la nationalité française après le 31 décembre 2018 sont automatiquement inscrits.

En effet, L'Insee vous inscrit automatiquement lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans en se basant sur les informations que vous avez données lors de votre recensement citoyen. Ainsi, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recenser.

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Désormais, et en application de la loi du 21 mai 2025, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et **respecter une alternance une femme / un homme ou inversement**. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de

même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.

Comment les élections vont-elles se dérouler ?

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral (articles L252 à L255-1 et articles L255-2 à LO255-5).

IntraMuros

Suivez l'actualité de TREGOMEUR sur Intramuros qui est une application mobile que vous pouvez télécharger GRATUITEMENT sur votre smartphone et iPhone, vous allez ainsi pouvoir vous informer, être informé, recevoir des alertes, découvrir notre territoire, signaler un problème, participer à un sondage, proposer des idées.



La collecte des déchets ménagers évolue en 2026

Dans le cadre de sa politique des transitions et de gestion des déchets ménagers, Leff Armor communauté réorganise la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire à compter du 5 janvier 2026. Cette évolution vise à renforcer la qualité du service rendu aux habitants, à optimiser les tournées et diminuer l'empreinte carbone.

Dans certaines communes, en raison d'un trop grand laps de temps entre l'ancienne et la nouvelle tournée, un passage supplémentaire sera mis en place la semaine 2 (du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier). Ensuite le calendrier 2026 s'appliquera normalement.

Notre commune est concernée par l'organisation de la collecte du lundi 5 au vendredi 9 janvier 2026 à savoir le vendredi 9 janvier où il faudra sortir le bac noir et le bac jaune la veille au soir.

Pour toute information complémentaire : 02 96 79 77 99, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Urbanisme

Juin à Décembre 2025

DECLARATION PREALABLE

COMMUNE TREGOMEUR

11 rue d'Armor

Rénovation énergétique de l'École La Mare Morel

LEON Fabien et Estelle

12-14 rue du Stade

Construction maison

neuve+garage+piscine couverte et rénovation des 2 habitations existantes avec création d'extension sur 2 futurs logements

GAEC DU FOSSÉ RAFFRAY - Régis MANAC'H - 08 Le Fossé Raffray -

Extension d'une stabulation pour bovins

PENVEN Arnaud - 39 rue d'Argoat

Extension en ossature bois habillage lames douglas

GOUVRY Alexandre - 13 Saint-Mathurin

Modification menuiserie-Création baie-vitré et pose velux

LACHUER Arnaud - 33 rue d'Armor

Création d'une pergola

LORANT Danièle - 06 rue du Stade

Division foncière

HUET Hervé - 12 rue d'Armor

Création de clôture séparatives

SOLER - MORIN Lysiane

01 rue du Clos des Vergers

Construction d'un abri de jardin

PHOENIX - Noyette

Implantation d'un pylône pour télécommunication

HAUTE Philippe - 01 Liffiac

Extension d'un préau existant et bardage de la façade

SCI DU PONT DU GALZ - Laperche

Adrien - 05 Bis rue du Pont Vert -

Remplacement d'une baie-vitrée par une porte

COMMUNE DE TREGOMEUR

11 rue d'Armor

Rénovation énergétique

SCI DU RODO - LAPERCHE Olivier

01 Le Clos Rouault

Réhabilitation de location de terrain et de bâtiments

COMMUNE DE TREGOMEUR - Le Bourg

Installation d'un algéco sur parking



État Civil



NAISSANCE

Léo COLLET • 12/06/2025 - 17 rue d'Armor - Johan COLLET et Émilie RAOUL

Laure GUÉRIN • 03/07/2025 - 8 Noyette - Alexandre GUÉRIN et Cathyline LE ROY

Ambre BUREL • 09/07/2025 - 20 rue d'Argoat - Gabriel BUREL et Laura LE CORRE

Maxence RANNOU • 30/07/2025 - 19 rue d'Argoat - Cédric RANNOU et Éléonore LECOLLINET

Gustave BORGNE QUERET • 01/08/2025 - 9 La Ville Oria - Mikaël BORGNE et Catherine QUERET

Raphaël FEIPELER • 29/11/2025 - 08 Le Pré Normand Thomas FEIPELER et Éva JOSSELIN



PACS

LOUBOUTIN Ronan et TAUPIN Audrey - 05/12/2025 - 02 La Lande



DÉCÈS

Simone LORIN • 01/02/2025 - 3 rue Kernabat - EHPAD - Châtelaudren-Plouagat

ÉLIO DOMANG LENOIR • 03/11/2025 - 3 impasse De La Bonnette - Trégomeur

François GILLES • 25/11/2025 - 9 rue d'Argoat - Trégomeur



MARIAGES

Baptiste EPERT et Solweig JAGOT - 21/06/2025 - 1 La Ville Daniel

Kévin LE MOAL et Angélique LE NOTRE - 12/07/2025 - 10 rue du Goëlo

David GUILLAUME et Maëlle COUDRAY - 12/07/2025 - 1 La Petite Grégnory

Frédéric ROUDAUT et Florence TRAVERT - 12/07/2025 - 6 Imp. Le Clos du Goulet

Anthony DERRIEN et Alice CAVE - 13/09/2025 - 9 Le Fossé Raffray

Florian REBOUSSIN et Camille HERLIDO - 13/09/2025 - 10 La Vieux Ville

Nicolas NAVIÈRE et Marie ROLLAND - 25/10/2025 - 4 Belle Vue

Infos mairie

Horaires mairie

Lundi, mardi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Mercredi et jeudi :
de 9h à 12h

Permanence des Élus :
- le samedi de 10h30 à 12h00

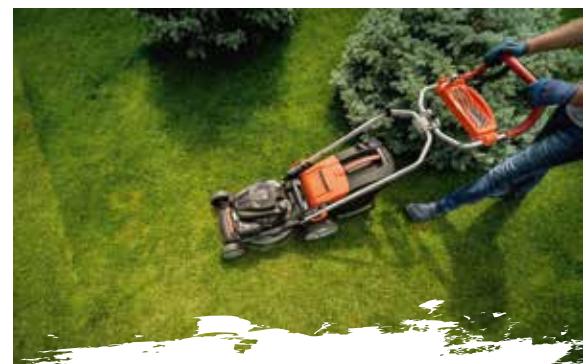
Tél. : 02 96 79 01 13
E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

Travaux bruyants : des horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

1. Du lundi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/19h30
2. Les samedis : 9h/12h et 15h/19h
3. Les dimanches et jours fériés : 10h/12h

Merci de respecter ces horaires dans l'intérêt de tous.





Halloween Party

Des mutants et autres personnages à en faire pâlir plus d'un, observaient de leur galerie d'exposition un chevalier sans tête ... Vous me direz, mais où sommes-nous ?

A Trégomeur ! À l'espace Eclect'ic au 2 rue du Guelo qui recevait l'Halloween Party en ce vendredi 31 octobre.

Invités par L'atelier cuisine, le garage PRIGENT, Breizh Balloon et l'Association Eclect'ic, enfants et adultes se sont réunis autour du chevalier sans tête, magnifiquement réalisé par Breizh Balloon, fruit de recherche et de réflexion de son créateur.

La boîte à frousse, revisitée par l'apport de matériel mis à disposition par Eclect'ic a surpris ceux qui se risquaient à introduire leur main dans une de ses ouvertures

Le chaudron de bonbons et la citrouille d'Halloween se promenaient quant à eux dans cet espace où petits et grands, superbement déguisés, devinaient le nombre de bonbons contenus dans le chaudron ou le poids de la citrouille.

Cette année le chaudron comptait 239 bonbons et la citrouille accusait un poids de 6 kg 880.

Le traditionnel défilé dans les rues de la commune a clôturé cette belle fête d'Halloween.



Rénovation énergétique de l'école



Le conseil municipal a décidé de rénover deux bâtiments à l'école publique de La Mare Morel, afin d'améliorer la consommation énergétique et d'apporter plus de confort aux enfants.

Les 2 bâtiments concernés sont les classes de maternelle et le préfabriqué qui a été construit dans les années 70.

Les travaux consistent à désamianter ces bâtiments afin d'améliorer l'isolation thermique à partir de matériaux biosourcés, d'installer une pompe à chaleur ainsi que des panneaux photovoltaïques.

Les travaux sont programmés sur la période de janvier à août 2026 en ayant pour objectif de terminer le chantier pour la rentrée scolaire de septembre. Le montant des travaux s'élève à 578 074,37 € avec 13 entreprises retenues auquel se rajoute les frais d'études.

Ce projet prévoit des subventions à hauteur de 50 % du montant des travaux avec des aides de l'État, de la Région et du Département. Le reste à charge sera financé par la trésorerie de la commune et éventuellement un emprunt.

Tout ceci va demander une organisation au niveau de l'école durant cette phase de travaux. Un algéco sera installé sur le parking près de la cantine afin de recevoir les classes de CM1 et CM2.



Denis Manac'h

un maire engagé



Selon Denis Manac'h, les élus doivent défendre leurs concitoyens et favoriser le bien-vivre ensemble. Pour rester crédibles, nous devons parler vrai dans un langage simple. Par ailleurs, Denis est devenu au fil du temps un spécialiste des questions d'urbanisme, et il conclut en disant « je considère que l'urbanisme est le prolongement de l'agriculture. »

Avec trente ans de présence au conseil municipal, dont deux mandats comme adjoint et trois comme maire, Denis Manac'h a profondément marqué la vie des Trégomeuroises et des Trégomeurois. Il annoncera s'il briguer ou non un nouveau mandat lors de la cérémonie des vœux, le 16 janvier prochain à la salle polyvalente à 18h30.

La fonction de maire :

« Il est nécessaire d'être passionné par la fonction, commente Denis Manac'h, maire de Trégomeur. Et de savoir se rendre disponible. »

Mais à ses yeux, ces qualités seules ne suffisent pas pour exercer un tel mandat. « Il faut aussi avoir le sens de l'accueil, savoir responsabiliser les élus dans leurs domaines respectifs et, bien sûr bien connaître sa commune. S'entourer de personnels compétents en favorisant le travail en équipe est également indispensable. »

Pour Denis, la gestion est une qualité essentielle que le maire d'une commune se doit de maîtriser.

« Il s'agit de la préoccupation principale de la population, poursuit-il. À Trégomeur, nous avons une dette deux fois inférieure à la moyenne des communes françaises par habitant. Notre trésorerie nous permet ainsi d'investir, comme ce sera bientôt le cas à l'école publique de la Mare Morel où une rénovation énergétique de deux bâtiments évalués à près de 700 000 euros de dépense sera réalisée courant 2026. »

La commune a d'ailleurs pu mener ces dernières années de très nombreux chantiers d'ampleur : l'aménagement du bourg en 2012, la sécurisation de celui-ci plus récemment, avec la mise en place d'écluses et de plateaux pour ralentir la vitesse, l'agrandissement de la salle polyvalente en 2018, la création des vestiaires-douches au terrain de foot, le

verdissement du cimetière, sans oublier l'amélioration du réseau routier sur l'ensemble de la commune. « tout ceci nous l'avons fait sans augmenter les impôts », se félicite Denis.

Pourtant, tout n'est pas toujours si simple. « Nous avons en France trop de normes, 400 000 à ce jour. Lorsque l'on réalise un dossier, c'est le parcours du combattant avec des bureaux d'études à n'en plus finir qui, parfois, se contredisent les uns les autres. Nous avons trop de contraintes et je pense que le principe de précaution a ses limites. Nous avons en fait besoin de plus de liberté », souligne celui qui se montre extrêmement vigilant quant aux recettes fiscales de sa commune que « l'administration aimerait bien baisser en cette période de disette budgétaire » pour augmenter les impôts des contribuables.

Aux affaires depuis 1989, Denis Manac'h a vu le rôle d'élu profondément évoluer. « Un maire doit aussi représenter sa commune à l'extérieur. Pour ma part, je suis vice-président à l'Urbanisme, à l'Habitat et aux Gens du voyage à Leff Armor communauté et vice-président à l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Saint-Brieuc. Cela me prend beaucoup de temps, notamment au niveau de la communauté de communes. D'autre part, on doit à la fois être polyvalents et toujours de plus en plus spécialisés, dans des domaines où les règles ne cessent de changer »

Malgré un emploi du temps chronophage et ces quelques « difficultés administratives », on sent bien que Denis

Manac'h garde encore intacte sa passion. Se représentera-t-il devant les électeurs en mars prochain ? « Rien n'est encore décidé, dit-il. Je l'annoncerai, comme auparavant, lors des vœux à la population. »

Le parcours :

Originaire du Centre Bretagne et fils d'agriculteurs, Denis Manac'h a suivi un solide parcours scolaire qui l'a conduit jusqu'à La Roche-sur-Yon, où il a obtenu un BTS en économie et gestion des entreprises agricoles. Pour l'anecdote, le célèbre footballeur, Maxime Bossis, fréquentait l'établissement à cette même époque. Il embrasse, de manière assez naturelle, la profession d'agriculteur. Métier qui l'a conduit à Trégomeur et qu'il a exercé jusqu'à sa retraite.

« J'ai aussi durant 16 ans, présidé une coopérative agricole bien ancrée sur le territoire breton », précise-t-il.

Homme d'engagement, Denis ne s'est pas contenté de sa carrière agricole et s'est rapidement impliqué dans les affaires municipales, en 1989. Premier adjoint avec Claude Liberge comme maire, durant 2 mandats, c'est en mars 2008 qu'il endossera l'écharpe tricolore.

Vice-président de la communauté de commune, il côtoie toutes les semaines ses collègues des autres communes pour échanger sur tous les sujets concernant les affaires communautaires.

Pascal Le Coz

Réception des travaux

Vendredi 7 novembre, les élus recevaient Aldo Miotti, chef d'antenne routière au conseil départemental, Sylvain Charles de l'Agence Départementale d'Appui aux collectivités (ADAC22), Yann Noyanet d'Eurovia et Emmanuel Burlot de Bretagne Signalisation Marquage (BSM) pour la réception de travaux de sécurisation de 3 entrées d'agglomération réalisés dans les rues d'Armor, de la Hautière et d'Argoat.

Le montant des travaux est de 59 892 € HT dont :

- 17 130 € HT pour la réalisation d'une chicane et d'un plateau dans la rue d'Armor
- 12 465 € HT pour l'installation d'un plateau berlinois central rue de la Hautière
- 30 297 € HT pour la création de deux chicanes et un plateau dans la rue d'Argoat

Une subvention de 19 825 € va être versée pour l'ensemble des travaux dans le cadre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Concernant la rue d'Armor, elle bénéficiera d'une subvention de 30 %, via les amendes de police.

Ces aménagements ont été réalisés, pour répondre à un besoin de sécurité des riverains et autres usagers de la route, par des aménagements routiers obligeant les usagers à réduire leur vitesse.



Une étude avait été réalisée, en amont, par la mise en place d'un radar pédagogique qui fonctionnait en mode discret. Cet équipement sera à nouveau mis en place

aux mêmes endroits en vue d'effectuer une étude des données relevées avant et après travaux.

Notre cimetière

L'installation d'un columbarium par l'entreprise des Pompes Funèbres Morvan pour un montant de 5 551.75 € TTC a été réalisée proche du jardin des souvenirs. Cette réalisation propose aujourd'hui 6 cases pouvant contenir 3 urnes et répond à une demande de la population. Un règlement a été mis en place par la municipalité afin d'assurer son bon fonctionnement et sa pérennité. Les services techniques ont procédé à un réengazonnement du cimetière sur presque 80 % de sa surface avec un produit mieux adapté, un mélange de fétuque, ray-grass et micro-trèfle. Un apport d'engrais organique biologique a permis une meilleure levée.



L'école publique de la MARE MOREL

La quatrième classe de l'école publique La Mare Morel est maintenue pour cette nouvelle année scolaire. Nous accueillons 86 élèves de la PS au CM2.

L'équipe enseignante est la suivante :

Mme Isabelle Lemoine (directrice) et Mme Victoria Gouriou en PS-MS accompagnée de Mme Isabelle Jouan Atsem

M. Antoine Torre en GS CE1

Mme Magali Jézéquel en CP CE2

Mme Lou Corbel en CM1-CM2

Cette année sera tournée vers les 5 sens. Tout au long de l'année, les élèves de l'école découvriront leurs sens : l'audition, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher.

L'école a renouvelé son adhésion à l'USEP, et pourra ainsi bénéficier de prêt de matériel sportif et de rencontres avec d'autres écoles du département. Nous remercions l'amicale laïque pour le financement des adhésions et leur soutien pour tous nos projets éducatifs

Les soirées jeux de société

Oubliée la télé ! La tablette de papa est rangée. Le portable de maman est dans le sac. Place aux jeux !

Cette année, l'école s'est lancée dans un projet autour de l'importance du jeu dans le développement des jeunes enfants.

Vendredi 10 octobre, après la classe, les parents ont été invités à venir jouer avec leurs enfants le temps d'une soirée, offrant ainsi un moment privilégié de partage et de découverte. La prochaine rencontre est programmée pour le vendredi 12 décembre.

Cette expérience s'est révélée extrêmement enrichissante et bénéfique, tant pour les enfants que pour les familles. Cette action amène le plaisir du jeu, le vivre-ensemble, entre autres nombreux bienfaits du jeu dans les apprentissages et le développement des compétences sociales et cognitives des enfants.



Contacts :

Isabelle LEMOINE
Directrice de l'école publique de Trégomeur
Ecole publique de Trégomeur : 02 96 79 46 23
ecole.0220383x@ac-rennes.fr

Dates à retenir

16 janvier :

Vœux du Maire

07 février :

Repas organisé par l'E.S.T

15 mars :

Élection municipale

22 mars :

Élection municipale

28 mars :

Soirée BLIND TEST
organisé par le Comité des fêtes
et l'Amicale Laïque

02 avril :

Repas organisé par les Mégolithes

18 juin :

Repas organisé par les Mégolithes

28 juin :

Kermesse de l'école publique de La Mare Morel

11 juillet :

Feu d'artifice du Comité des fêtes

20 août :

Repas organisé par les Mégolithes

06 septembre :

Vide grenier
organisé par le Comité des fêtes

09 novembre :

Bourses aux jouets
organisé par le Comité des fêtes

22 octobre :

Repas organisé par les Mégolithes

Le cross de la solidarité

Les élèves de la grande section de maternelle au CM2, ont couru le cross de la solidarité organisé par l'USEP mardi 14 octobre 2025 sur la piste d'athlétisme de Pordic.

À l'arrivée, pas de podium, car pas de classement. Ce n'est pas une compétition. Ils sont là pour le plaisir de la pratique. Chaque élève s'engage à courir selon le temps qu'il a choisi, sans marcher. Pendant ce temps, un camarade se charge de compter le nombre de tours effectués. Un évènement citoyen, chaque élève ayant été invité à faire don d'un livre neuf ou en très bon état, au Secours populaire. Des ouvrages qui seront redistribués par l'association au moment de Noël.



L'école dehors

Cette année, la classe de PS/MS avec Isabelle Lemoine et la classe de GS/CE1 avec Antoine Torre découvre l'école du dehors.

Si vous souhaitez des renseignements sur l'école, n'hésitez pas à prendre un premier contact par mail : ecole.0220383x@ac-rennes.fr

Isabelle Lemoine

Tous les jeudis et vendredis matin, une classe sort des murs de l'école pour travailler autour de l'étang de Trégomeur.

Les élèves sont en prise directe avec leur environnement, ce qui permet d'ancrer leurs apprentissages dans le réel et de les reconnecter au vivant : compter, lire, réciter des poésies, écrire, pratiquer des activités physiques et des arts plastiques, chanter, jouer ou toute autre activité compatible avec l'extérieur. Cela améliore la motricité, la curiosité, l'attention et l'autonomie des élèves mais aussi leur esprit de coopération et leur réussite scolaire.



L'arbre de noël

Le traditionnel spectacle de Noël offert par la commune aux 86 enfants de notre école « la Mare Morel » s'est déroulé le mardi 9 décembre matin à la salle polyvalente.

Cette année, les enfants ont participé à un conte médiéval avec des décors et costumes entièrement réalisés en ballons par l'artiste Yoann Janes de la Cie Breiz Balloon de Trégomeur.

Les enfants transformés en magiciens, princesse, chevaliers, dragons, arbres, sont devenus le temps d'un moment les héros de ce conte...Le chevalier rouge a

combattu vaillamment le dragon rouge et le chevalier noir pour délivrer sa princesse ballon...

Nous avons passé un agréable moment et remercions tous les enfants pour leur participation active à ce spectacle interactif ainsi que Yoann le chef d'orchestre.

Ce moment de divertissement s'est clôturé par la distribution de chocolats aux enfants et aux enseignants.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année



Associations

Le Club des MEGALITHES

Les membres du conseil d'administration :

(André Chantal, André Marylène (secrétaire), Duchemin Annick, Hillion Marie-Louise, Lécuyer François, Lécuyer Liliane (trésorière), Philippe Marie-Annick, Quettier Monique, Rémond Annie, Rémond Yvon, Thomas Eliane),

Remercient très sincèrement leurs fidèles adhérents, qui permettent au club d'assurer les activités mensuelles (depuis 1978), jeux de sociétés, jeux de cartes, jeux de boules, les déjeuners organisés tous les 2 mois environ ; et ainsi partager l'instant présent, en brisant la solitude très difficile à vivre, qui arrive avec l'âge.

Les membres du conseil d'administration sont à la disposition des Trégomeuroises et Trégomeurois pour tous renseignements concernant le fonctionnement du club, et qui souhaiteraient nous accompagner, afin que perdure ce lien d'amitié entre nous tous, adhérents et non adhérents qui nous accompagnent lors de nos repas ouverts à tous.

Merci également au conseil municipal qui nous a renouvelé la subvention pour 2025 et pour la mise à disposition de la petite salle et cuisine afin de nous permettre d'assurer nos activités dans d'excellentes conditions.

Le club des Mégalithes souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et que tous vos vœux se réalisent en 2026 dans la joie, le bonheur, et surtout une bonne santé.

Une pensée pour notre fidèle compagnon et ami, Jean-Yves Burel, qui nous a quittés brutalement en mai cette année.



Après un été mouvementé et plein d'incertitude, l'EST a su se rebondir pour continuer d'exister.

Une dernière saison compliquée aura mis en péril l'avenir du club mais c'était sans compter sur la volonté des dirigeants de ne pas baisser les bras et ainsi permettre au club de continuer d'écrire son histoire de bientôt 50 ans.

C'est avec la création d'une équipe de

foot loisir que cette nouvelle dynamique a eu lieu.

Composée de quelques joueurs ayant voulu rester au club, d'anciens joueurs revenus foulé la pelouse du stade A. Le Taillandier mais également de nouveaux visages que cette nouvelle équipe,

lancée fin août, a redonner des couleurs au club.

Avec environ 25 joueurs, l'équipe a su trouver ses marques sur et en dehors du terrain pour mêler sport et moments de convivialité comme le prouvent les résultats sportifs et les moments partagés autour des repas d'après matchs.

Afin de partager un bon moment avec cette joyeuse équipe, le club vous propose de venir les rejoindre pour son traditionnel repas le samedi 7 février autour d'une tartiflette.

Afin de préparer les 50 ans du club qui auront lieu en 2027, le club sollicite l'ensemble des habitants pour retracer la mémoire du club. Si vous disposez de photos, de maillots ou tout autre souvenir sur l'EST, nous vous invitons à nous contacter via le Facebook du club, d'un membre du club ou du président au 06 12 83 31 85

Comité des FÊTES



Après plusieurs années passées en tant que Président du Comité Des fêtes, Éric Le Pouliken a cédé sa place à Danièle Gauffny.

Si vous souhaitez adhérer à l'association ou simplement nous rencontrer, la prochaine assemblée générale aura lieu courant février.

Aussi, nous avons été contraints d'annuler le vide grenier pour la deuxième année consécutive à cause du mauvais temps et ainsi ne pas détériorer le terrain de foot. Pour éviter que cela ne se reproduise, il aura lieu dans le bourg de Trégomeur le 06 septembre 2026.

Nouveauté 2026, une soirée Blind Test est prévue le 28 mars 2026, en association avec l'Amicale de l'école. L'occasion de passer une soirée en famille ou entre amis.

La première bourse aux jouets et vêtements du 09 novembre a été une grande satisfaction, elle s'est déroulée dans une ambiance conviviale et les visiteurs étaient au rendez-vous.

Merci à toutes et à tous pour votre participation. En attendant de vous revoir dans nos diverses manifestations l'année prochaine, le Comité des Fêtes vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.



Amicale Laïque École de Trégomeur

Un dimanche, mais pourquoi pas !

Le 26 juin dernier a eu lieu la kermesse de l'école de la Mare Morel. Une première qui a remporté un franc succès : convivialité, spectacles, rires, joie et gaieté ont ravi un public inter-générationnel pour une belle journée de partage !

Des souvenirs pleins la tête... En route pour 2026... On compte sur vous !



Association « Les amis de la Chapelle de Saint-Mathurin »

Le pardon de la Chapelle de Saint-Mathurin s'est déroulé comme tous les ans le 3^{ème} week-end de juillet. Les bénévoles de l'association ont œuvré pour accueillir la population lors de la messe qui a été célébrée dans la chapelle le samedi 19/07 à 18h et pendant laquelle un hommage a été rendu à Jean-Yves BUREL,



Président de notre association, décédé en mai dernier. Notre petite chapelle était bien remplie, ce fût un plaisir pour les membres de l'association. A l'issue de la messe, l'association a organisé une vente de gâteaux pâtissiers qui ont ravi les papilles.



Le dimanche, l'association s'est réunie en assemblée générale en présence de son président d'honneur, Loïc Cosson, afin de renouveler le bureau qui se compose comme suit :

Président : Alain Neel

Vice-Président : Lionel Ballouard

Trésorière : Marylène André

Secrétaire : Valérie Ramoné

Membres : Monique Quettier, Marie-Annie et Loïc Cosson Jacqueline et Daniel Le Nel, Claudine Neel, Monique et Claude Bochet, Mariannick Philippe, Françoise Le Bouler, Chantal, Lionel Basset, Armel Conan, Sébastien Croset, Quentin Cosson, Hervé Poulain.



LR Paysage

Ronan Louboutin, au service de vos parcs et jardins



Ronan Louboutin, ici bien au chaud près d'un saluaire feu de bois, a passé cinq ans chez un employeur à Lantic, où il a acquis une indispensable expérience avant de se mettre à son compte.

Nouvelle venue dans le tissu entrepreneurial de Trégomeur, LR Paysage a été créée il y a tout juste quatre mois par Ronan Louboutin. Elle propose ses services dans le domaine de l'entretien de parcs et jardins.

Ronan affiche un large sourire. Malgré la saison basse, le travail ne manque pas. « Mon planning est complet jusqu'à la fin de l'année, sourit-il en caressant ses deux Golden Retrievers, tasse de café à la main. Et les journées sont parfois longues. »

Le jeune homme de 27 ans, installé à *La Lande*, intervient généralement dans un rayon de 25 à 30 kilomètres autour de Trégomeur. « Aujourd'hui, mes clients sont principalement situés en bord de côtes. J'assure pas mal d'entretiens de résidences secondaires pour lesquelles j'ai un contrat à l'année. Je fais également de la sous-traitance. »

Titulaire d'un bac pro Aménagements paysagers obtenu à l'école de Saint-Illan de Langueux, Ronan a souhaité élargir ses compétences en se formant au métier d'élagueur-grimpeur.

« Je peux ainsi enlever les nids de frelons ou les Chenilles processionnaires. Il y en a beaucoup par ici. »

En situation d'urgence, Ronan peut aussi trouver du temps et s'organiser pour intervenir rapidement sur des arbres ou des branches encombrantes. « Notamment après une tempête. »

Côté matériel, on peut dire que le paysagiste ne manque de rien : des outils manuels aux machines, sans oublier ses deux camions, il dispose de tout ce qu'il faut pour mener à bien ses missions.

« Je travaille tout seul, explique-t-il. Je fais bien sûr de l'entretien classique avec de la tonte et de la taille en tout genre, mais aussi de la préparation de potager ou la mise en place de petits massifs. Par contre, je ne m'occupe pas de création de jardins : je laisse cela à des collègues spécialisés. »

Dire que Ronan s'épanouit dans son métier-passion relève du pléonasme. « J'ai toujours voulu faire ça, être dehors en plein air et, surtout, ne pas être enfermé. »

Peut-être regrette-t-il un petit peu les heures passées au bureau à réaliser des devis (gratuits) ou à remplir des formulaires administratifs ? Pour l'alléger dans ces tâches parfois ingrates, il peut néanmoins compter sur l'aide ô combien précieuse d'Audrey, sa compagne.

* LR Paysage est une entreprise de service à la personne. Ainsi, ses clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

* En ce moment, Ronan Louboutin est à la recherche d'un petit hangar à Trégomeur ou aux proches alentours où il pourrait entreposer son matériel.

Pascal Le Coz

Contacts

LR Paysage

Ronan Louboutin

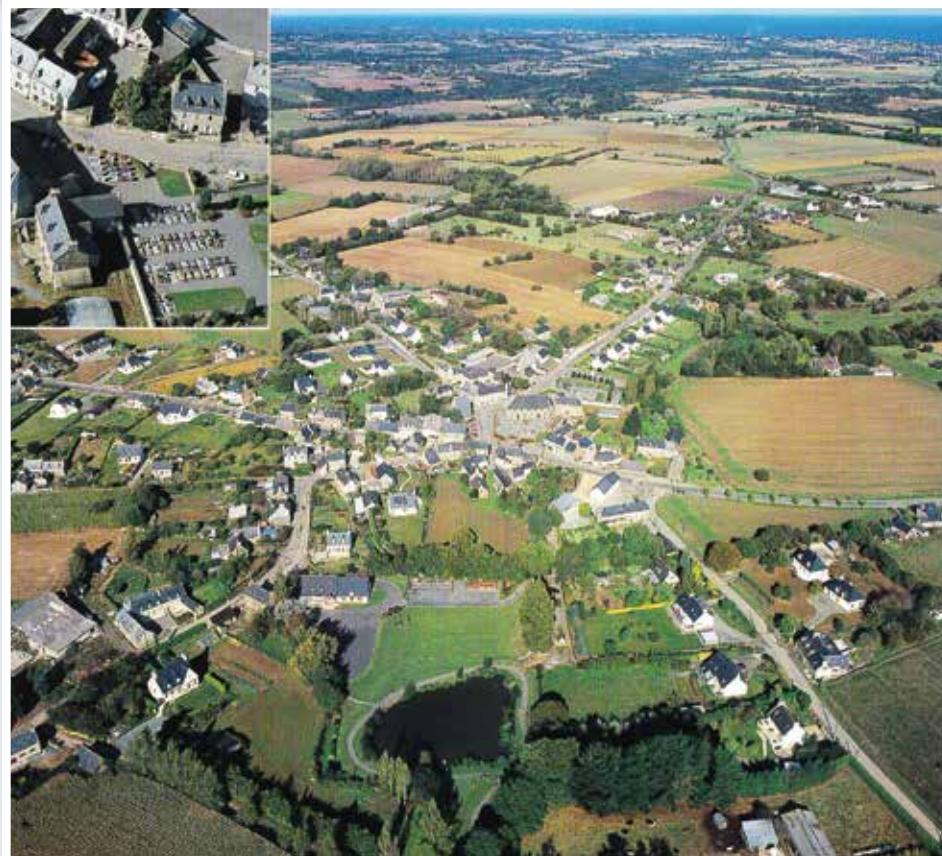
2 La Lande

22 590 Trégomeur

06 88 85 36 74

lrpaysage.louboutin@gmail.com

Trégomeur, Il y a 25 ans



Dans l'esprit de poursuivre l'évocation photographique de Trégomeur, la Commission Communication lance un appel aux habitants qui possèdent de vieux clichés (voire de vieilles cartes postales) de la commune : apportez-les à la mairie ! Ils seront scannés afin d'être publiés dans une prochaine édition du « Trégomeur Infos ». Merci d'avance à toutes et tous !

Bûche roulée Chocolat coco

Pour environ
8 personnes

Ingrediénts :

• Pour le biscuit :

- 120 g de farine
- 120 g de sucre
- 20 g de coco râpée
- 5 oeufs

• Pour la ganache :

- 250 g de chocolat
- 150 g de lait de coco

• Pour le sirop :

• 50 g de sucre

Préparation : 30 min

Cuisson : 15 min

Préparation de la ganache :

1. Chauffez le chocolat à feu très doux ou au bain-marie jusqu'à ce qu'il soit totalement fondu.2. Hors du feu, incorporez délicatement le lait de coco. Placez la ganache au réfrigérateur jusqu'à utilisation.

Préparation du biscuit :

3. Fouettez 1 œuf, 4 jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à obtenir une crème mousseuse.
4. Incorporez la noix de coco râpée et la farine.
5. Dans un grand saladier, montez en neige ferme les 4 blancs d'œufs restants.
6. Incorporez progressivement les blancs en neige aux jaunes d'œufs, sans trop les écraser.
7. Étalez la pâte à biscuit sur une feuille de papier cuisson, sur la plaque du four ou un moule à génoise.
8. Faites cuire le biscuit à bûche 10 min dans le four préchauffé à 180°C.
9. Retournez le biscuit cuit sur un torchon propre, décollez délicatement le papier cuisson.

Montage de la bûche :

10. Préparez le sirop : dans une casserole, faites bouillir 5 cl d'eau avec le sucre.
11. Arrosez régulièrement le biscuit à bûche de ce sirop, laissez refroidir.
12. Nappez de ganache le biscuit. Réservez-en un tiers pour le décor.
13. Roulez le biscuit bien serré mais sans l'écraser.
14. Décorez la bûche de sa ganache chocolat/coco.
15. Coupez ou masquez les entames et déposez la bûche au chocolat noir et noix de coco dans le plat de service, saupoudrez de noix de coco râpée.

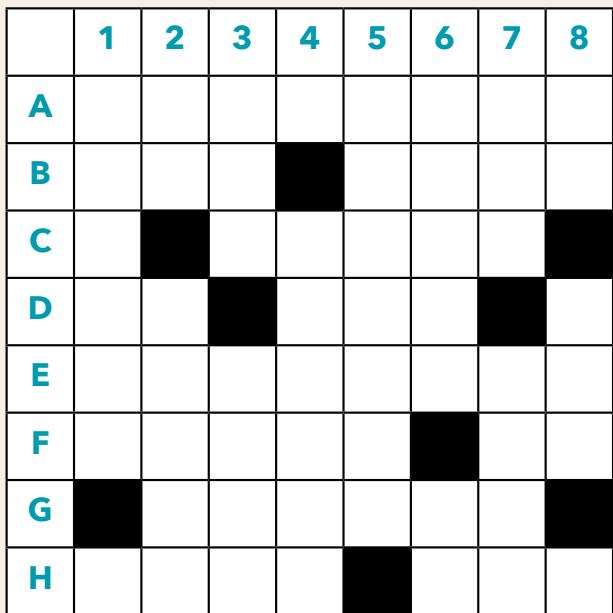
Astuce : la ganache doit être souple, ni trop liquide, ni trop épaisse, pour vous permettre de garnir et décorer facilement votre bûche.



L'Atelier cuisine : 06 31 49 25 94

Envoyez votre recette préférée à tregomeurinfo@gmail.com, avec une photo. Nous la publierons dans un prochain numéro.

TREGO MOTS CROISÉS



VERTICALEMENT

1. Requise pour la constitution des listes pour les municipales de mars 2026.
2. Aluminium pour le chimiste - Organe de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.
3. Contesta - Les poissons gras en apportent en quantité.
4. Gestes défensifs... au football.
5. Celles de Trégomeur sont désormais toutes opérationnelles.
6. Sentie - Petit élu.
7. Belle saison - État américain.
8. Système qui détermine les catégories de groupes sanguins - Oiseau multicolore.

Solution du bulletin
de juillet 2025

HORizontalement

- A. Désormais impossible pour voter aux élections municipales de mars 2026.
- B. Poids lourd célèbre - Ancien instrument à cordes pincées.
- C. Constitutif de la matière.
- D. De plus en plus présente dans le quotidien - Service gagnant.
- E. Ne respecte pas les règles.
- F. Désormais dénommée La Mare Morel à Trégomeur - Possessif.
- G. Ville portuaire d'Ukraine.
- H. Habitants - Boisson la plus consommée au monde.

1	2	3	4	5	6	7	8
A	A	M	B	R	O	I	S
B	C	I	R	E		N	A
C	C	R	O	I	Z	A	T
D	I		U	T		P	I
E	D		E	R	R	A	N
F	E	N	T	E		I	I
G	N	E	T		A	S	I
H	T	S	E	T	S	E	R

HORizontalement : A - Prénom du fondateur de la Sécurité Sociale. - B - Fabriquée par d'habiles ouvrières - Refus plutôt enfantin. - C - Nom du fondateur de la Sécurité Sociale. - D - Do - Elle est voleuse, dit-on... - E - Déambulant. - F - Greffe. - G - Sans aucune tâche - Thème dominant du Zooparc de Trégomeur. - H - Avec elle, nul besoin de somnifères.

VERTICALEMENT : 1 - La sécurisation des entrées du bourg permettra d'en réduire le risque. - 2 - Ancienne station spatiale soviétique - Bien arrivés. - 3 - Amie du jardinier. - 4 - Ancien mercenaire au service du royaume de France. - 5 - Carte maîtresse. - 6 - Ne s'est pas calmé. - 7 - Etoffe douce et soyeuse. - 8 - Dans - Abreuve le marais salant.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Denis Manac'h

COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL : Denis Manac'h, Valérie Ramoné, Nicolas Le Gonidec, Bertrand Renier, Richard Le Carré, Denis Le Buhan, assistés de Catherine Morin et Valérie Menou.

RÉDACTION : Commission du bulletin municipal - Pascal Le Coz journaliste indépendant

PHOTO DE COUVERTURE : Freepik

MISE EN PAGE ET IMPRESSION : RoudennGrafik

CONTACTS : Mairie de Trégomeur - Tél. : 02 96 79 01 13

E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr